

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

-----  
COMITE DE DIRECTION  
-----

82ème séance

Samedi, 22 avril 1939, à 10 heures.

PROCES - VERBAL  
-----

PRESENTS

MM. V. VAN STRAELEN.  
P. GASTHUYS,

Président,  
Délégué de Monsieur le Ministre des Colo-  
nies,

R. BOUILLENNE,  
J. MAURY,  
W. ROBYNS,  
A. SCHÖEP,  
J. WILLEMS,  
J.-P. HARROY,

Membres,  
Secrétaire du Comité de Direction.

EXCUSES

MM. J. RODHAIN,  
H. SCHOUTEDEN,

Vice-Président,  
Membre.

=====

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur V. VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE

Une lettre de Monsieur J. RODHAIN demande qu'au Procès-Verbal de la 81ème séance, le paragraphe 6 de la page 4 soit libellé comme suit : " Monsieur RODHAIN, Vice-Président, expose le point de vue auquel le Comité s'était primitivement placé pour octroyer cette autorisation. Du moment que l'on peut garantir, sans recourir à la chasse, mais d'une manière effective, le ravitaillement en vivres frais des Européens attachés à la Mission, la question change d'aspect. "

Monsieur W. ROBYNS demande qu'à la page 5 du même Procès-Verbal, lignes 29 et 30, l'orthographe des mots cassia et cynodon soit corrigée. A la page 6, ligne 38, après les mots " en pleine évolution " doit s'intercaler la phrase : " Le nombre des éléphants et des buffles est en augmentation".

Moyennant ces deux modifications, le Comité approuve le Procès-Verbal de la 81ème séance (18 mars 1939).

RAPPORTS DES CONSERVATEURS EN AFRIQUE

L'examen des rapports des Conservateurs d'Afrique pour les mois de février et mars 1939 ne donne lieu à aucune observation ou décision.

DECISION 701.- PROCHAINE ASSEMBLEE DE LA COMMISSION.

La prochaine Assemblée Générale de la Commission est fixée au samedi 17 juin 1939, à 10 heures 30.  
L'Ordre du Jour sera le suivant :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance antérieure.
2. Rapport annuel pour l'exercice 1938.
3. Bilan et Compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1938. Rapport du Comité Financier.
4. Remplacement de trois Membres du Comité de Direction.
5. Evolution de la faune dans le Parc National Albert.  
(plaines des Rwindi-Rutshuru et de la Semliki).
6. Divers.

Le Comité examine ensuite le problème du remplacement de trois de ses membres, dont le mandat prendra fin le 9 juillet 1939. Par interprétation de l'article 9 du Règlement d'ordre intérieur, à la lumière du tirage au sort intervenu à la XVIIème Assemblée Générale de la Commission (18 décembre 1937), sont déclarés sortants Messieurs A.SCHOEP, H.SCHOUTEDEN et J.WILLEMS.

DECISION 702.- PERSONNEL DE L'INSTITUTION.

Les appointements de Monsieur G.NUYTEN, sténodactylographe, sont portés à MILLE CINQ CENTS FRANCS mensuels.

DECISION 703.- FILMS DENIS-ROOSEVELT.

Monsieur A.DENIS a annoncé l'envoi à l'adresse de l'institution d'un dernier lot de films. Le Comité juge qu'à près réception de ce matériel, le solde de 2.000 \$ restant dû à ce chargé de mission pourra lui être versé.

Délégation est donnée à Monsieur le Président pour régler cette question avec Monsieur DENIS. Les 2.000 \$ seront acquis sans tarder.

DECISION 704.- LABORATOIRE VULCANOLOGIQUE AU PARC NATIONAL ALBERT. PROPOSITIONS DE MONSIEUR J.VERHOOGEN.

Monsieur J.VERHOOGEN propose d'établir au Parc National Albert un laboratoire permanent de vulcanologie. Son programme reçoit une approbation de principe, encore que les disponibilités financières de l'Institut ne permettent momentanément pas d'en envisager la réalisation. S'il désire reprendre à bref délai ses études au Parc National Albert, Monsieur VERHOOGEN se trouve dans les conditions requises pour solliciter du Fonds National

de la Recherche Scientifique un mandat d'aspirant au titre colonial.

DECISION 705. - SURVEILLANCE DES PARCS NATIONAUX.

Les Conservateurs établiront un programme de tournées d'inspection leur permettant de visiter périodiquement tous les secteurs des Parcs Nationaux.

DECISION 706. - INSERTION D'UNE MONOGRAPHIE DANS LES " ARCHIVES ECONOMIQUES DE LA BELGIQUE ET DU CONGO ".

A l'occasion des Expositions de Liège et de New-York, une somme de CINQ MILLE FRANCS sera consacrée à l'insertion dans les " Archives Economiques de la Belgique et du Congo " d'une monographie retraçant l'oeuvre et les buts de l'institution.

DECISION 707. - CONTRE-TYPES NEGATIFS DE FILMS DE MONSIEUR A. DENIS.

En fonction des disponibilités budgétaires, il sera exécuté des contre-types négatifs de plusieurs bobines de Monsieur A. DENIS : scènes de la vie des Pygmées, capture des éléphants à Gangala na Bodio.

DECISION 708. - VISITE DANS LES PARCS NATIONAUX DES MEMBRES DU SERVICE DE L'AGRICULTURE.

Au même titre que les Administrateurs et Agents Territoriaux, les Agronomes du Gouvernement attachés aux Territoires englobant un secteur de Parc National, seront exonérés du paiement du permis de circulation.

DECISION 709. - COMMUNICATION DE MONSIEUR LE DOCTEUR POLL A LA SOCIETE ROYALE DE ZOOLOGIE.

Monsieur POLL est autorisé à faire à la Société Royale de Zoologie une communication ayant pour sujet la Faune des poissons du Parc National Albert.

DECISION 710. - DEMANDES DE VISITE EMANANT DE MESSIEURS K.G. DOWER ET J. RIDDELL.

Messieurs K.G. DOWER et J. RIDDELL sont autorisés à faire l'ascension du Mikeno.

DECISION 711. - DEMANDE DE VISITE EMANANT DE MONSIEUR R. LESUISSE.

Monsieur R. LESUISSE, qui effectue un voyage dans la Colonie sous les auspices du Gouvernement est autorisé à circuler gratuitement dans les régions des Parcs Nationaux ouvertes au tourisme, sous sa propre responsabilité et en se conformant aux instructions des représentants de l'institution.

DECISION 712. - TOURISME DANS LE PARC NATIONAL DE LA KAGERA.

En application de l'Arrêté Royal du 14 novembre 1938, les visites dans le Parc National de la Kagera sont règlementées comme suit :

1° T a x e.

100, -- frs par personne et par jour ou par fraction de jour.

2° Pistes ouvertes à la circulation.a) piste automobile

La partie réalisée de la piste Kahishunika (Gabiro) - plaine Uruwita - plaine Nyamashwi - plaine Nyaruhuru - Kibungu.

b) piste caravanière

Plaine Uruwita - vallée de la Kamakaba - Kagera.

3° Logement.

Provisoirement, campement sous la tente dans la plaine Uruwita.

A l'avenir un gîte sera construit au lieu dit Bihaba.

DECISION 713. - OCTROI D'UN GALON AUX GARDES EPRUVES.

Les policiers éprouvés porteront comme signe distinctif un galon vert sur la manche de leur tunique.

DECISION 714. - DELIMITATION DES VILLAGES ET CAMPS DANS LES PARCS NATIONAUX.

Des villages de cantonniers ont été maintenus dans le Parc National Albert, notamment à Rwindi, Katanda et Bushendo; les habitants y possèdent des terres de cultures. Pour éviter que ces populations ne s'accroissent indûment par immigration subreptice, l'institution demandera qu'elles soient l'objet d'un recensement périodique. Les terres de cultures seront abornées contradictoirement. L'Institut fera peu à peu établir autour de ces parcelles et autour de ses camps de travailleurs des rideaux de végétation servant de masque.

DECISION 715. - ABORNEMENT DES PARCS NATIONAUX.

Subsidiairement à la décision précédente, une démarche sera faite auprès du Département des Colonies en vue d'obtenir un abornement définitif des Parcs Nationaux. Les bornes, en ciment, devraient être posées en présence des autorités et des indigènes, afin d'éviter toute contestation juridique ultérieure. Il sera demandé au Département des Colonies d'assumer les frais de cet abornement.

DECISION 716. - DEPLACEMENTS AUTOMOBILES DU CONDUCTEUR DES TRAVAUX.

Les déplacements effectués pour le compte de l'Institut par le Conducteur des Travaux, dans sa voiture personnelle, lui seront remboursés au tarif adopté par l'Etat. Les débours seront liquidés après visa du Conservateur.

DECISION 717.- INVENTAIRES D'AFRIQUE.

Les biens meubles et immeubles de l'Institut feront l'objet, en Afrique, d'inventaires tenus à jour par les Conservateurs. Lors du retour en Europe des Chargés de mission, leur matériel sera repris en inventaire par les Stations. Un double des factures payées par les services métropolitains pour acquisition de matériel destiné à l'Afrique, sera transmis aux Conservateurs responsables. Lors des relèves, ces inventaires seront signés pour " Remise-Preprise ".

DECISION 718.- FRAIS DE VOYAGE DE MADAME SPITAEELS.

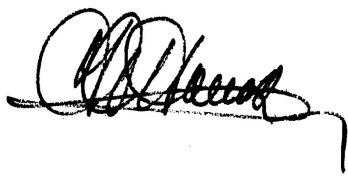
Le Comité relève que sa décision 685 (80ème séance - 28 janvier 1939) fait supporter par l'Institut les frais de voyage de Madame et Mademoiselle SPITAEELS, alors que les pourparlers intervenus à ce propos, à Rutshuru, entre le Président et le Conducteur de travaux n'en avaient pas fait mention. Le Comité décide de ne pas réclamer le remboursement des frais du voyage-aller, mais laissera aux intéressées la charge d'assurer leur rapatriement.

DECISION 719.- SURVOL PAR LES AVIONS DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE.

Les avions des lignes SABENA et AIR-AFRIQUE survolent à faible altitude certaines régions giboyeuses, provoquant des paniques dans la faune. Il sera demandé au Ministère des Colonies d'intervenir auprès des Compagnies intéressées pour que cette pratique, en contravention avec la Convention de Londres, soit abandonnée.

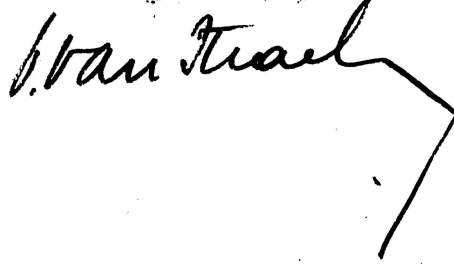
La séance est levée à 12 heures 30.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ  
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE PRÉSIDENT



V. VAN STRAELEN